



Saint-Lary Soulan, le 20 février 2024

Arrivée du Tour de France 13 juillet 2024

Information sur les conditions d'accès au Pla d'Adet

Madame, Monsieur,

Le samedi 13 juillet 2024, Saint-Lary Soulan accueille la quatorzième étape du Tour de France Cycliste avec une arrivée au Pla d'Adet.

Ce sera la quinzième fois depuis 1974 que Saint-Lary Soulan accueille le Tour de France (13 arrivées, 2 départs). Nous célébrerons donc avec joie cinquante ans d'histoire du Tour de France à Saint-Lary Soulan.

Au-delà de l'animation et de l'incroyable mise en lumière que cette arrivée du Tour de France va apporter à notre destination, cet évènement impose un certain nombre de contraintes en termes d'accès et de stationnement, tout particulièrement au Pla d'Adet. Celles-ci conditionnent la réussite et le succès de la manifestation.

Ainsi nous portons à votre connaissance les informations suivantes qui concernent **l'accès au Pla d'Adet** :

- Les **riverains** domiciliés au Pla d'Adet, les **commerçants, professionnels et loueurs** exerçant au Pla d'Adet et les **personnes en séjour** au Pla d'Adet seront **autorisés à accéder au Pla d'Adet avec leur véhicule**, sur présentation de leur accréditation, **jusqu'au vendredi 12 juillet à 20h**. L'accès au Pla d'Adet de ces personnes avec leur véhicule ne sera pas autorisé entre le vendredi 12 juillet à 20h et le samedi 13 juillet à 21h. Après l'arrivée de l'étape, **tout départ du Pla d'Adet ne pourra avoir lieu avant le samedi 13 juillet 21h**, au plus tôt.
- **L'accès au Pla d'Adet des véhicules non accrédités sera interdit du vendredi 12 juillet à 14h au samedi 13 juillet à 21h** (cet horaire pourra être modifié en fonction de l'avancée de l'évacuation après l'arrivée de l'étape).
- Les personnes souhaitant **quitter le Pla d'Adet avec leur véhicule avant l'arrivée de l'étape** pourront le faire **jusqu'au samedi 13 juillet à 10h**.

Durant ces horaires, l'accès du public au Pla d'Adet pourra se faire comme suit :

- Depuis Espiaube : à pied par le chemin de la Forêt
- Depuis Saint-Lary :
 - o Par la télécabine du village (2400 personnes / heure)
 - o A pied par les sentiers balisés (900m de dénivelé – 3 heures de marche)

Si vous souhaitez obtenir une accréditation (riverains, professionnels et personnes en séjour au Pla d'Adet), nous vous invitons à faire votre demande en ligne sur <https://www.saintlary.com/ete/tdf2024/> ou en scannant le QR CODE ci-après



Ou à l'accueil de l'Office de Tourisme (05 62 39 50 81).

Pour obtenir votre accréditation, selon votre situation, il vous sera demandé :

- La copie d'un document d'identité (carte d'identité ou passeport)
- La copie de la carte grise du véhicule utilisé
- Un justificatif de domicile, d'activité professionnelle ou de séjour au Pla d'Adet

Nous vous invitons à prendre toutes vos dispositions pour respecter cette prescription :

- Informer bien en amont vos clients et fournisseurs de la mise en place de ce dispositif
- Adapter vos prestations à ce dispositif
- Anticiper tout besoin impérieux contrevenant à ce dispositif

Vous remerciant de votre compréhension, nous restons à votre disposition pour vous accompagner, tant que faire se peut, dans la recherche de solutions adaptées à vos éventuels besoins ou contraintes.



André MIR



Maire de Saint-Lary Soulan